

# CASE FOR REFUGEES

Centre for advocacy, support and education for refugees

## Fiche d'information: Indemnisation aux victimes d'actes criminels

Criminal Injuries Compensation - French

### La législation sur l'indemnisation aux victimes d'actes criminels

Si vous subissez une blessure ou un préjudice en résultat d'un acte criminel, vous pouvez demander une indemnisation aux termes de la *Criminal Injuries Compensation Act 2003 (WA)* («la Loi»). Cette législation est complexe et nous vous recommandons une consultation juridique si vous pensez que vous avez droit à cette indemnisation.

Une demande d'indemnisation peut être déposée pour une blessure ou un préjudice causés par un acte criminel qui s'est produit le, ou postérieurement au, 22 janvier 1971. Le montant maximum d'indemnisation payable aux victimes d'actes criminels est à ce jour \$75 000 dollars australiens, en fonction de la date où l'acte criminel a été commis.

### Qui a droit à une indemnisation?

La victime d'un acte criminel, ou dans certains cas, un parent proche de la victime peut faire une demande d'indemnisation aux termes de la Loi. La définition de 'proche parent' inclut par exemple un parent, un grand-parent, un conjoint ou un enfant. La définition n'inclut pas un frère ou une sœur.

Une victime ou un parent proche peut faire une demande d'indemnisation même si le coupable n'a pas été arrêté ou condamné. Cela sera déterminé par les circonstances de chaque cas.

Un tiers qui ne connaît pas la victime peut déposer la demande d'indemnisation dans le cas où la victime est en état de choc mental ou nerveux, si ce tiers se trouvait sur les lieux au moment où l'acte criminel s'est produit, ou immédiatement après, et qu'une

personne a été blessée ou tuée en conséquence de cet acte.

### Que peut-on demander?

Les victimes d'un acte criminel peuvent demander une indemnisation pour blessure ou préjudice subi. Blessure signifie blessure corporelle, mentale ou nerveuse et grossesse. Douleurs et souffrances, perte de revenu et frais véritablement et raisonnablement encourus en raison de la blessure, peuvent également justifier une demande.

Les parents proches peuvent demander une indemnisation si la victime décède ou souffre de troubles psychologiques en résultat de l'acte criminel. Une telle demande peut inclure une indemnisation pour des frais funéraires, une perte de soutien financier pour les personnes qui sont à la charge de la victime, et le choc mental ou nerveux.

Il est possible de demander une indemnisation pour des frais futurs si votre docteur, votre dentiste ou votre psychologue juge que votre état nécessitera des traitements dans l'avenir. L'indemnisation pour des frais futurs est soumise à condition, et si elle est accordée, elle ne sera acquittée que postérieurement au traitement.

### Que faire si l'on est victime d'un acte criminel?

Si vous êtes victime d'un acte criminel, signalez le à la police dès que possible et donnez toutes les informations qui peuvent être utiles. Vous pouvez perdre vos droits à l'indemnisation, ou les voir réduits, si vous ne collaborez pas pleinement avec la police dans son enquête.

**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ:** Cette fiche d'information ne fournit que des indications générales et ne saurait remplacer une consultation juridique. CASE for Refugees Inc rejette expressément, dans les limites prévues par la loi, toute responsabilité pour un préjudice direct ou indirect qui serait subi par le lecteur en raison de, ou en relation avec, son utilisation des informations contenues dans cette Fiche. Il incombe au lecteur d'obtenir des conseils spécifiques en fonction de ses circonstances personnelles.

# CASE FOR REFUGEES

*Centre for advocacy, support and education for refugees*

## Faire une demande d'indemnisation

La demande d'indemnisation pour les victimes d'un acte criminel est déposée au Bureau d'indemnisation aux victimes d'actes criminels (*Office of Criminal Injuries Compensation*). Pour le moment, le dépôt de demande est gratuit.

Le dossier devra comprendre un certain nombre de documents, y compris des rapports médicaux ou psychologiques, des reçus pour les frais encourus, comme par exemple frais médicaux, frais de transport et frais funéraires, ainsi qu'une description écrite par vous, de votre blessure ou préjudice et de ses effets. Par exemple, si vous ne pouvez pas travailler, il faudra le mentionner dans votre explication. CASE for Refugees Inc peut vous aider à élaborer votre dossier.

Les demandes doivent être déposées dans les trois ans après la date où l'acte criminel a été commis, ou du dernier acte criminel s'il y en a eu plusieurs commis par la même personne. La limite peut être repoussée si l'*Office of Criminal Injuries Compensation* le considère justifié.

## Paievements provisoire

Un paiement provisoire est une demande de remboursement des coûts occasionnés par une blessure, avant que la demande d'indemnisation ne soit finalisée. Une demande de paiement provisoire peut être déposée à tout moment après l'incident. Vous pouvez faire une demande de paiement provisoire pour les frais suivants:

- Certains coûts pour un traitement ou l'élaboration d'un rapport;
- Des frais de transport; et enfin
- Des frais funéraires.

Un paiement provisoire représente une partie de l'indemnisation. Si la demande d'indemnisation est rejetée, le paiement provisoire devra être remboursé à l'état.

## Autres façons d'obtenir une indemnisation en tant que victime d'un acte criminel

Il est aussi possible que vous puissiez faire une demande d'indemnisation pour blessure ou préjudice dans le cadre normal de la législation, ou si l'auteur de l'acte criminel est condamné, en déposant auprès du tribunal de condamnation une demande d'indemnisation ou de restitution. Chaque processus de demande d'indemnisation a ses avantages et ses inconvénients et il vous est recommandé de consulter un avocat avant de déposer votre demande.

## Où s'adresser pour obtenir de l'aide?

CASE for Refugees Inc. est un centre juridique communautaire non gouvernemental et non confessionnel qui fournit des services juridiques généraux et d'immigration aux communautés de langue et culture étrangères (CaLD) d'Australie Occidentale. CASE for Refugees Inc. peut vous conseiller si vous voulez déposer une demande d'indemnisation si vous avez été victime d'un acte criminel.

Tous nos services sont gratuits mais nous acceptons avec reconnaissance les dons venant de personnes ou d'organisations. Tous les dons supérieurs à AUD\$2,00 peuvent être déduits du revenu imposable.

Les coordonnées de CASE for Refugees Inc. sont les suivantes:

245 Stirling Street, Perth

Western Australia 6000

Tél: (08) 9227 7311

Fax: (08) 9227 7188

Email: [admin@caseforrefugees.org.au](mailto:admin@caseforrefugees.org.au)



**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ:** Cette fiche d'information ne fournit que des indications générales et ne saurait remplacer une consultation juridique. CASE for Refugees Inc rejette expressément, dans les limites prévues par la loi, toute responsabilité pour un préjudice direct ou indirect qui serait subi par le lecteur en raison de, ou en relation avec, son utilisation des informations contenues dans cette Fiche. Il incombe au lecteur d'obtenir des conseils spécifiques en fonction de ses circonstances personnelles.